

RÈGLEMENT

La Fabrique ENSAM

Atelier de Fabrication Numérique

Ce règlement a pour but de définir les modalités de **fonctionnement** de **La Fabrique ENSAM**, les **règles de sécurité** à suivre, les **tarifs d'adhésion** et les **horaires d'ouverture**.

La Fabrique a pour vocation d'ouvrir à une large communauté de *makers*¹ les portes de l'ENSAM (*École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier*).

Un exemplaire de ce règlement et du règlement intérieur de l'ENSAM sont disponibles sur le site de l'ENSAM : www.montpellier.archi.fr

PRÉAMBULE

La Fabrique ENSAM est un lieu d'expérimentation des potentiels de la fabrication numérique. L'objectif est d'éprouver l'innovation et la création d'un espace collaboratif et de partage, en facilitant l'accès aux équipements de fabrication numérique.

Ce lieu permet de développer des activités artistiques et technologiques et d'explorer les nouvelles technologies.

Il est encadré par un FabManager responsable de l'Atelier de Fabrication Numérique, secondé notamment par des moniteurs-étudiants.

Les moniteurs-étudiants ont pour rôle de participer et veiller à :

- l'ouverture et la fermeture du lieu ;
- l'information des adhérents quant aux règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation des machines ;
- la tenue de l'inventaire des stocks ;
- l'approvisionnement des matériels et consommables (*hors matière d'œuvre fournies par les adhérents*) au Fabmanager;
- l'assistance technique pour la réalisation des travaux ;
- la représentation du Fabmanager en son absence.

Les travaux réalisés dans **La Fabrique ENSAM** doivent se dérouler dans des conditions d'hygiène et de sécurité respectant les réglementations et les dispositions spécifiques définies au présent règlement.

Ce règlement intérieur s'applique à toutes les activités effectuées dans La Fabrique ENSAM.

Ce règlement intérieur est soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'ENSAM.

Ce règlement est disponible dans les locaux du Laboratoire de Fabrication Numérique.

¹ La culture **maker** (de l'anglais *make*, lit. *faiseur*) est née aux États-Unis. C'est une culture (ou sous-culture) contemporaine constituant une branche de la culture *Do it yourself* (DIY) [qu'on peut traduire en français par « faites-le vous-même »] tournée vers la technologie. La communauté des *makers* apprécie de prendre part à des projets orientés ingénierie.

Les domaines typiques de ces projets sont donc l'électronique, la robotique, l'impression 3D et l'usage des machines outils à commande numérique [CNC, Computer Numerical Control] mais également des activités plus traditionnelles telles que la métallurgie, la menuiserie, les arts traditionnels et l'artisanat. La culture met l'accent sur une utilisation innovante de la technologie et encourage à l'invention et au prototypage. Une attention toute particulière est portée à l'apprentissage de compétences pratiques et l'application de ces dernières de manière créative.

Présentation

La Fabrique ENSAM est une émanation de *FabLab*², terme démocratisé par le MIT (*Massachusetts Institute of Technology*) et le professeur Neil Gershenfeld.

Un *FabLab* est un lieu ouvert, destiné principalement aux designers, artistes, bricoleurs, architectes, étudiants ou *makers*³. Les caractéristiques principales de **La Fabrique ENSAM** résident dans la qualité des outils mis à disposition et son esprit de travail communautaire.

Aussi ce travail communautaire réunissant tout type de profil de l'étudiant en architecture aux *makers* extérieurs doit permettre l'échange et le partage autour de projets et la rencontre entre les adhérents.

A quoi ça sert ?

La Fabrique ENSAM est un lieu d'expérimentation : vous souhaitez mettre en œuvre de nouvelles techniques, bricoler innovant. **La Fabrique ENSAM** propose de vous accompagner dans ces recherches expérimentales.

Sont bienvenus les *makers* souhaitant participer à la réflexion et à la discussion sur tout projet nécessitant l'utilisation de machines ou compétences spécifiques.

La Fabrique ENSAM est un pôle de rencontres dont la mission première est de mettre en relation les différentes personnes concernées par la création numérique afin de créer une communauté large, soudée et qui puisse répondre à des projets de nature multiple. Également espace de réflexion, de débat et de partage des idées et des connaissances, tous les sujets liés au domaine du « *faire* » et du « *faire ensemble* » peuvent être abordés de manière théorique ou pratique.

CONDITIONS D'ACCÈS

Adresse

La Fabrique ENSAM
179 Rue de l'Espérou
34093 MONTPELLIER
04 67 91 89 89

Contact

FabManager : Émilie Saugues
lafabrique@montpellier.archi.fr
04 67 918 974

Accès

À pied ou à vélo :

Suivre la direction Hôpitaux-Facultés (*attention, fin de la piste cyclable au niveau de la fac de sciences*). Direction « École d'architecture ».

En train ou en tram :

À la gare, Tram ligne 1, Direction « Mosson » arrêt « Université des sciences et lettres », Arrêt de bus en face, prendre « la navette » jusqu'à l'arrêt « École d'architecture ».

² *FabLab* : contraction de l'anglais *Fabrication Laboratory*, laboratoire de fabrication.

³ Cf. note 1.

ADHÉSIONS

Pour avoir accès à **La Fabrique ENSAM**, il faut devenir adhérent, soit :

- En étant inscrit comme **étudiant à l'ENSAM** pour l'année universitaire en cours et avoir fait une demande d'accès à **La Fabrique ENSAM** auprès du FabManager afin que la carte étudiante soit programmée de telle sorte à permettre l'accès à **La Fabrique ENSAM** hors des périodes et horaires ordinaires d'ouverture de l'ENSAM. [pour le tarif d'adhésion à **La Fabrique ENSAM**, voir le paragraphe « Tarifs des adhésions », page 7]
- En ayant **acquitté une cotisation** donnant droit à une carte d'accès⁴ permettant d'entrer à **La Fabrique ENSAM** depuis l'extérieur de l'établissement, cette carte permet également d'accéder au parking de l'ENSAM, pour les adhérents non étudiants à l'ENSAM. [voir le paragraphe « Tarifs des adhésions », page 7]

Selon leur activité, les utilisateurs se classent en 3 catégories :

- les **enseignants** encadrant des étudiants de l'ENSAM, dans un **cadre pédagogique** ;
- les **étudiants de l'ENSAM** souhaitant réaliser des projets dans un **cadre pédagogique** ;
- le **public extérieur**, ou enseignants et étudiants utilisant **La Fabrique ENSAM** pour des projets personnels.

Règles relatives aux locaux

- Les adhérents doivent prendre soin des locaux et du matériel mis à leur disposition et signaler tout dysfonctionnement.
- Ils doivent respecter les règles en vigueur au sein de l'établissement.
- Les espaces utilisés doivent être laissés propres après utilisation.
- Les adhérents sont tenus pour responsables de toute dégradation d'un équipement de **La Fabrique ENSAM**, même accidentelle.
- Les activités sont systématiquement encadrées par un représentant de **La Fabrique ENSAM** (*FabManager* ou *moniteur*).

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES

L'accès ne peut se faire qu'aux heures d'ouverture de **La Fabrique ENSAM** indiquées ci-dessous :

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : **10h → 17h**

Samedi et Dimanche : **FERMÉ**

SÉCURITÉ, RANGEMENT ET PROPRETÉ

La mission du FabManager est d'accueillir les adhérents, de coordonner l'activité des ateliers, de contrôler les autorisations d'accès aux machines et services proposés par **La Fabrique ENSAM**, d'encadrer les activités des usagers et de faire respecter les consignes de sécurité.

En cas de problèmes de sécurité ou de maintenance, le FabManager peut décider de la fermeture des ateliers, il peut aussi proposer, sous couvert du directeur administratif et financier, au directeur de l'ENSAM d'exclure un adhérent pour une durée indéfinie si son comportement est dangereux ou irrespectueux (*en cas d'exclusion, l'adhésion n'est pas remboursée*).

Sous l'autorité du directeur administratif et financier, le FabManager est responsable de la mise en sécurité et de la bonne tenue de **La Fabrique ENSAM**.

⁴ En cas de perte ou de vol de cette carte, vous devez le signaler au responsable de **La Fabrique ENSAM** qui vous proposera un remplacement de votre carte d'accès pour la somme de 15€.

Les adhérents , y compris les étudiants, doivent :

- Utiliser les équipements de protection individuels adéquats et appliquer les règles de bonne pratique. Masques, gants, lunettes, ... sont à disposition.
- Remettre les outils à leurs places et nettoyer les machines après leur utilisation.
- Ne pas entreposer leurs travaux et matériaux dans l'espace de travail. Les résidus seront soit réinjectés dans le stock de matière de **La Fabrique ENSAM**, soit mis aux rebuts. Il est conseillé aux adhérents d'inscrire leur nom sur leur travaux.
- Signaler tout problème constaté au FabManager : machine défectueuse, matériaux ou outils manquants, non-respect du présent règlement, ...

L'accès au reste des locaux de l'ENSAM est interdit aux personnes non étudiantes à l'ENSAM sans accord du FabManager.

Il est strictement interdit d'utiliser les portes de secours autrement qu'en cas d'urgence lié à la sécurité ou d'entraver l'utilisation éventuelle des portes de secours par la dépose d'objets aux abords de celles-ci. En cas d'urgence, les adhérents ont l'obligation de suivre les consignes du FabManager ou d'un moniteur [*premiers soins, évacuation, appel des secours, ...*].

Comportement

Les adhérents, visiteurs ou invités de **La Fabrique ENSAM** s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans un esprit d'ouverture et de partage. Tout manquement peut amener le FabManager à proposer des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du contrevenant.

Les personnes adultes présentant un comportement inapproprié avec l'activité de **La Fabrique ENSAM** peuvent être exclues.

Les personnes mineures peuvent également être exclues en cas de comportement nuisant à l'activité de **La Fabrique ENSAM**. Dans ce cas, un parent ou tuteur légal est appelé afin de venir récupérer le mineur.

Les ressources de **La Fabrique ENSAM** ne doivent pas être utilisées pour des activités illégales.

Sécurité des personnes

L'utilisation d'une machine implique le respect des règles de sécurité qui sont imposées. Une formation doit être réalisée avant la première utilisation.

Les règles de sécurité, affichées à proximité des machines, doivent être respectées pour éviter tout incident.

L'adhérent ne respectant pas les règles d'utilisation et de sécurité des machines mises à disposition est tenu responsable.

Dispositions relatives à l'accueil des mineurs

Les mineurs sont sous la responsabilité du FabManager ou de son représentant présent dans **La Fabrique ENSAM**. Une feuille d'émargement est à signer par un parent ou tuteur légal pour chaque mineur au début de la séance et en fin de séance lorsque celui-ci quitte **La Fabrique ENSAM**.

Accidents corporels

En cas de blessure légère, l'adhérent doit être soigné par un représentant de **La Fabrique ENSAM** à l'aide de la trousse de premiers soins.

Si l'accident concerne un mineur, les parents ou tuteurs légaux sont immédiatement prévenus.

En cas d'accident corporel grave, un représentant de **La Fabrique ENSAM** alerte sans délai d'une part le secouriste du travail (AFPS) et les services de secours [*SAMU, pompiers, ...*]. Ensuite, il contacte la personne à prévenir en cas d'urgence [*en fonction des informations renseignées sur la fiche d'inscription de l'adhérent*].

MATÉRIEL ET OUTILLAGE

Prêt de matériel

Aucun matériel ne pourra sortir de **La Fabrique ENSAM** sauf projets et circonstances particulières et avec l'accord préalable du FabManager. Le prêt de certains outils sera soumis à un dépôt de caution. La responsabilité de l'adhérent est engagée en cas de détérioration ou de non remise du matériel à l'issue du prêt.

Accidents matériels

Tout matériel subissant une avarie doit être stoppé et le FabManager prévenu.

Suivant la gravité de l'avarie, le matériel peut être rendu indisponible temporairement.

Informatique

Le matériel informatique mis à disposition sert principalement de ressource documentaire au développement de projet et au pilotage des machines à commande numérique.

Aucun logiciel, autres que ceux validés par le FabManager, ne pourra être installé sur les ordinateurs de **La Fabrique ENSAM**.

Ces ordinateurs sont mis à la disposition des publics. Il est donc conseillé de faire attention à vos mots de passe et sessions ouvertes. **La Fabrique ENSAM** se décharge de la responsabilité des conséquences de votre inattention éventuelle.

Aucun fichier stocké sur les ordinateurs ne doit être supprimé. Il convient d'être respectueux du travail des autres membres de la communauté.

En cas de panne informatique, les fichiers des adhérents pourraient être perdus. Aussi, il est de la responsabilité des adhérents de sauvegarder leurs fichiers.

Les adhérents peuvent accéder aux locaux avec leur ordinateur personnel, un accès internet en Wi-fi est dédié.

Tout comportement illégal se traduira par une exclusion de **La Fabrique ENSAM**, pouvant aller jusqu'au dépôt de plainte dans certains cas graves.

CONDITIONS D'UTILISATIONS DES MACHINES CNC⁵

L'accès aux machines

Les équipements mis à disposition sont regroupés sous forme d'ateliers.

Pour pouvoir utiliser les machines CNC, il faut avoir :

- suivi une formation sur la machine que vous souhaitez utiliser,
- vérifié la compatibilité des fichiers avec le projet à réaliser,
- acheté la matière première.

NB : Si le FabManager peut fournir des informations, prodiguer des conseils et répondre aux questions relatives à l'utilisation des machines, sa fonction n'est pas d'effectuer des fabrications sur spécifications, ainsi les activités de fabrication sont réalisées par l'adhérent.

Les personnes ayant obtenu une réservation pour une machine sur l'agenda des ateliers sont prioritaires.

⁵ On parle de **machine CNC** pour « *computer numerical control* », francisé en « *commande numérique par ordinateur* », c'est une machine-outil dotée d'une commande numérique assurée par un ordinateur.

Toute anomalie perçue en début ou en cours de fonctionnement de la machine doit être signalée immédiatement au FabManager afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires. Le FabManager doit documenter l'incident dans le journal de bord de la machine, voire interrompre le service de la machine concernée.

Consignes d'utilisation du matériel et des machines

- Avant toute utilisation d'une machine, l'adhérent doit se faire connaître auprès du FabManager ;
- Après chaque utilisation, l'adhérent laisse l'espace de travail, propre et opérationnel. Il prend soin de ne laisser aucun déchet, et de vérifier que chaque équipement est présent et rangé à sa place ;
- L'adhérent s'engage à informer un représentant de **La Fabrique ENSAM** de tout dysfonctionnement constaté sur le poste de travail durant son utilisation.

Réservation des machines

L'utilisation des machines est soumise à réservation.

La réservation d'une machine se fait par e-mail auprès du FabManager. Tout retard de plus de 15 minutes sur l'horaire de départ de la réservation annule celle-ci et rend la machine disponible pour les autres adhérents. Le planning de réservation est affiché sur le site de **La Fabrique ENSAM** (lafabrique.montpellier.archi.fr).

Formation aux machines

Des sessions de démonstration des équipements de **La Fabrique ENSAM** auront lieu les mercredi de 18h à 20h. Ces sessions seront animées par le FabManager (*ou les moniteurs*) et permettront de découvrir les possibilités qu'offrent les machines outils CNC.

Pour les adhérents, des formations spécifiques sur chaque machine sont accessibles sur réservation (*pas plus de 6 personnes / formation*).

Matériaux

La Fabrique ENSAM ne fournit pas les matériaux utilisés pour la réalisation des projets.

Un stock d'expérimentation peut éventuellement être mis à disposition par le FabManager.

Avant d'utiliser une matière non documentée dans une machine, il convient de demander l'aval du FabManager. Seules les matières premières autorisées par le FabManager peuvent être utilisées avec les équipements de **La Fabrique ENSAM**.

Dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique d'un enseignant avec des étudiants de l'ENSAM, les matériaux et matières premières seront fournis par l'enseignant dans le cadre des fournitures pédagogiques mises à disposition par l'ENSAM, après validation du projet par le Directeur des Études et de la Pédagogie.

COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE

Adhésion

Pour souscrire une adhésion, vous devez être majeur ou avoir une décharge signée par les responsables légaux pour les mineurs, fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité, avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et vous engager à le respecter.

Deux tarifs permettent d'adhérer : soit au semestre, soit à l'année universitaire.

Le règlement se fait en ligne via le site internet de **La Fabrique ENSAM**, ou sur place, à l'ENSAM, auprès de l'agent comptable Bureau C27 de l'ENSAM de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tarifs des adhésions

Adhésion valable de date à date.

Fermetures : 2 semaines à Pâques, 2 semaines à Noël et 4 semaines en Août + jours fériés → vérifier affichage sur le calendrier en ligne pour les horaires et jours d'ouverture.

	Étudiants ENSAM	Tarifs Étudiants (hors ENSAM)	Tarifs réduits**	Enseignants ENSAM, personnel ENSAM et Architectes *	Tarifs Pleins	Entreprise, Association, Collectivité
Droits d'accès	gratuit	25€/an	100€/an 60€/semestre	150€/an 80€/semestre	180€/an 100€/semestre	1500€/an (pour 10 personnes nominatives)
Utilisation des machines CNC	Illimité, selon leur disponibilité	En fonction de la disponibilité	En fonction de la disponibilité	En fonction de la disponibilité	En fonction de la disponibilité	En fonction de la disponibilité
Location espace de stockage	Limité en volume et durée	Casier 5€/mois (dans la limite des espaces disponibles / 2 mois maximum)	Casier 5€/mois (dans la limite des espaces disponibles / 2 mois maximum)	Casier 5€/mois (dans la limite des espaces disponibles / 2 mois maximum)	Casier 10€/mois (dans la limite des espaces disponibles / 2 mois maximum)	Casier 10€/mois (dans la limite des espaces disponibles / 2 mois maximum)
Tarifs matière première***	0,10€/g 0,10/dml	0,20€/g 0,20/dml	0,20€/g 0,20/dml	0,20€/g 0,20/dml	0,20€/g 0,20/dml	0,20€/g 0,20/dml

* Sur présentation d'un justificatif d'inscription à l'ordre des architectes.

** Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, de plus de 65 ans, les bénéficiaires du RSA et les chômeurs, sur présentation d'un justificatif de situation.

*** Pour les imprimantes 3D, la consommation de PLA sera facturée au poids, selon quantité de matière utilisée (y compris les essais non concluants). Pour le plotter de découpe, la consommation de vinyle sera facturée au décimètre linéaire (y compris les essais non concluants). Votre carte d'accès est à créditer.

L'adhésion permet : d'utiliser les petits outils [*type électroportatif*] et les outils à main, ainsi que les outils d'électronique et les ordinateurs. Elle permet aussi de prendre un rendez-vous personnalisé avec le FabManager afin de discuter en détails d'un projet.

L'adhésion ne permet pas : d'utiliser les stocks de matière sans autorisation, d'entreposer vos travaux dans les locaux ou d'utiliser les locaux pour un but autre que ceux énoncés dans ce document.

DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

Les projets réalisés dans les locaux de **La Fabrique ENSAM** restent la propriété de leur créateur. Néanmoins, il est demandé aux adhérents d'une part que les travaux soient documentés, d'autre part de partager avec le reste de la communauté des *makers* l'avancée des projets ainsi que les solutions trouvées pour résoudre les problèmes. Ce partage sera effectué à travers la Galerie de Projet du site internet de **La Fabrique ENSAM**. Le FabManager sera modérateur et pourra supprimer les commentaires inappropriés laissés par les internautes.

Après accord du créateur, **La Fabrique ENSAM** se réserve le droit d'utiliser les images faites dans **La Fabrique ENSAM** pour illustrer des supports de communication Internet et imprimés.

Il est demandé aux adhérents de mentionner **La Fabrique ENSAM** comme lieu de conception et/ou de réalisation de leur projet sur leurs documents de communication en mentionnant le nom de l'**ENSAM** et son logo.

RESPONSABILITÉS

L'adhérent devra fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

L'adhérent mineur devra fournir une fiche d'autorisation parentale ou tutélaire accompagnée de son attestation d'assurance du majeur responsable.

L'adhérent devra remplir une fiche d'inscription *(disponible en ligne)*.

L'adhérent devra respecter les restrictions d'utilisation des machines ou des lieux.

L'adhérent devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

L'adhérent devra respecter les réglementations en vigueur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une parfaite compréhension et s'engage à le respecter.

Date et Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

NOM et Prénom de l'adhérent :

.....
.....

le ... / ... / , à l'ENSAM.